# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º 5615

présenté par

M. Vallaud, Mme Rabault, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune,
M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

#### **ARTICLE 27**

A la fin de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« inférieur à un seuil fixé par décret ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer le renvoi à un décret pour la définition d'un seuil de nombre de points acquis, en France, par les personnes concernées par les dispositions de l'article 27 (notamment les Français travaillant à l'étranger).

Le renvoi à un nombre considérable d'ordonnances et de décrets ne permet pas l'information pleine et entière du Parlement et démontre l'impréparation flagrante du Gouvernement.